

## MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

### **SECRETARIAT GENERAL**

Service des ressources humaines Sous-direction Mobilité, Emplois Carrières Bureau de la coordination de la paie et des régimes indemnitaires

Suivi par : Gervaise HUGON Téléphone : 01 49 55 57 95

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

gervaise.hugon@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDMEC/N2010-1190

Date: 18 octobre 2010

Date de mise en application :1er juillet 2010

Nombre d'annexe(s):2

**Objet :** Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les personnels de l'Etat entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Bases juridiques: Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010

Mots-clés: Transports, déplacements.

#### **Destinataires**

#### **Pour information**

Services déconcentrés Etablissements d'enseignement agricole Le Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instaure un dispositif unifié pour les remboursements lle de France et hors lle de France. En conséquence, sont abrogées les dispositions suivantes :

- 1° Le décret n° 82-887 du 18 octobre 1982 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens par les fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics de l'Etat à caractère administratif entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :
- 2° Le décret n° 83-718 relatif à la prise en charge partielle par les collectivités locales et leurs établissements publics à caractère administratif du prix des titres de transports de leurs agents pour le trajet domicile-travail en région parisienne ;
- 3° L'article 27 du décret n° 92-566 du 25 juin 1992 susvisé ;
- 4° L'article 15-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 susvisé ;
- 5° Le décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006.

La présente note vise à souligner les modifications figurant au décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 susvisé.

Elle porte notamment sur 2 points essentiels :

## a) La nature des transports pris en charge :

- abonnements multimodaux à nombre de voyages illimités et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités
- abonnements à un service public de location de vélos

Sont exclus les titres de transport achetés à l'unité.

Il est à noter que la participation de l'employeur se fera exclusivement sur la base du tarif le plus économique pratiqué par les transporteurs.

# b) Le Montant de la prise en charge :

La prise en charge est fixée à 50% du prix de l'abonnement dans la limite de 77,84 euro par mois .

## Gestion des dossiers

En matière de gestion du remboursement partiel des titres de transports, le dispositif existant au sein du Ministère chargé de l'agriculture demeure inchangé.

Le Sous-Directeur Mobilité, Emplois, Carrières, Hervé REVERBORI

# **ANNEXE I - FORMULAIRE**

# Demande de remboursement partiel des titres de transport afférents aux trajets « domicile - travail »

(décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)

Ministère ou service:			
Nom : Prénom:	Grade :		
Numéro de Sécurité sociale :	Affectation:		
	1. Questionnaire	à servir par l'agent	
<u>Domicile habituel :</u> Numéro et rue :			
Commune :	Bureau	ı distributeur :	
Code postal :			
Lieu de travail : (NB : en présence de plusieurs lieux de travairel) Numéro et rue:	/ail, remplir autant de formulai	res que de lieux de travail susce	ptibles d'ouvrir droit à remboursement
Commune :	Bureau distributeur :		
Code postal :			
Arrêt, station ou gare desservant:  Votre domicile :  Votre lieu de travail :  Moyens de transport utilisés (natur 1. 2. 3. 4.	<u>e et identité du transpor</u>	<u>teur)</u>	
Quotité travaillée :	>ou = à 50 %	□ <u>&lt;à 50 %</u>	
Nature de l'abonnement souscrit a Cocher la case correspondante (NB; en présence de plusieurs abonnemen		chaque abonnement)	
□ carte ou abonnement <u>annuel</u> ou			nités ou limités
☐ carte ou abonnement mensuel à ☐ carte ou abonnement hebdomae	· -		
		,	

Coût de l'abonnement :- --, -- €(prix public du transporteur)

# Je <u>déclare que :</u>

- mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration;
- je ne bénéficie pas d'un logement de fonction à proximité immédiate de mon lieu de travail;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ou d'indemnités représentatives de frais pour les déplacements domicile travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification de ma situation administrative ou personnelle susceptible d'avoir une incidence sur le principe ou le montant de la prise en charge.

Fait à	le	Signature de l'agen
laita	16	Signature de

#### 2. Questionnaire à servir par l'employeur

Coût de l'abonnement :- - -, - - € (prix public du transporteur)

### Modalité de la prise en charge partielle (montant total max. mensuel : 77,84 €) :

- si versement direct à l'agent,  $\underline{\text{---,--}} \in$  montant
- si versement au transporteur,---,-- € montant
- si formule mixte, montants respectifs

---,-- € (agent) \_\_--,-- € (transporteur)

Signature et cachet de l'employeur: